



## Conseil Economique et Social

Distr.

GENERALE

TRANS/WP.29/1999/5  
11 décembre 1998

FRANCAIS

Original: ANGLAIS et  
FRANCAIS

### COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

#### COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules  
(Cent-dix-septième session, 9-12 mars 1999,  
point 6.18. de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 3 AU COMPLEMENT 2 A LA SERIE 01 D'AMENDEMENTS  
AU REGLEMENT No 90  
(Garnitures de frein de rechange)

Transmis par la Groupe de travail en matière de roulement  
et de freinage (GRRF)

Note: Le texte reproduit ci-après, adopté par le GRRF à sa quarante-quatrième session, est transmis pour examen au Groupe de travail et au Comité d'administration (AC.1). Il a été établi sur le texte du document TRANS/WP.29/GRRF/1998/13, sans modification (TRANS/WP.29/GRF/44, par. 54).

Le présent document est un document de travail, distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET:  
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 1.2., ajouter à la fin un renvoi à la note de bas de page\*\*/ et une nouvelle note \*\*/ libellée comme suit :

"\*\*/ Dans le présent Règlement, les renvois au Règlement No 13 sont censés renvoyer également à tout autre règlement international imposant les mêmes prescriptions techniques que le Règlement No 13. Les renvois à des chapitres précis du Règlement seront interprétés en conséquence."

---